|  |
| --- |
| **Programme des Nations Unies pour le Développement**PNUD_Logo-Bleu-Tagline-Bleu |

**TERMES DE REFERENCE POUR L’EVALUATION FINALE DU PROJET «CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE LOCALE (COGEL)»**

**Août 2015**

1. **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Coopération autrichienne ont soutenu l’initiative du Gouvernement du Burkina Faso, d’élaborer et de mettre en œuvre le Projet «Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL)». Ce Projet est conçu dans le cadre du Programme Pays (CPD), du Plan d’Action du Programme Pays (CPAP) et du Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF), pour la période 2011-2015. Ces cadres d’intervention viennent en appui à la mise en œuvre à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), principal instrument de la planification du développement économique et social du Gouvernement du Burkina Faso.

Les deux (02) principaux effets suivants étaient recherchés par ce Projet : (i) les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la SCADD et les OMD y compris les défis démographiques ; et (ii) les structures nationales et les communautés de base pratiquent une approche intégrée de développement durable et de gestion des ressources naturelles.

Cinq (05) produits du projet devraient contribué à la réalisation des deux effets :

* Les structures centrales sont outillées pour assurer la prise en compte des principes du Développement Durable dans la mise en œuvre de la SCADD et des Plans Locaux de Développement (PLD) ;
* Les informations pertinentes sur l’état de l’environnement sont disponibles et permettent d’assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques environnementales au niveau décentralisé;
* Les plans locaux de développement sont rendus résilients aux changements climatiques et sont orientés vers une faible émission de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
* Les Collectivités Territoriales et les communautés ont accès aux sources de financement et aux technologies appropriés pour mettre en œuvre des plans locaux de développement résilients aux changements climatiques et orientés vers une faible émission de GES ;
* La gestion du Projet est axée sur les résultats de développement.

Le Projet COGEL est construit sur les acquis du portefeuille du cycle précédant du PNUD et en réponse aux défis et besoins émergeants des nouvelles orientations stratégiques du Gouvernement. La stratégie de mise en œuvre du projet s’articule autour de : (i) l’accompagnement d’un processus multi-acteurs de développement des capacités ; (ii) la construction d’un partenariat stratégique autour de l’appui aux initiatives des collectivités et communautés ; (iii) la prise en compte de l’équité homme-femme et, (iv) la valorisation des acquis des projets structurant en cours.

Initialement, le Projet couvre la région du Centre-Nord avec comme communes de concentration, Bourzanga dans la province du Bam et Barsalogho dans la province du Sanmatenga ; la région de l’Est avec la commune de Thion dans la Gnagna et celle de Foutouri dans la Komandjari.

Une révision du Document de Projet (PRODOC) a été effectuée en 2013 pour tenir compte de ressources additionnelles accordées par la Coopération autrichienne afin de consolider les acquis du Projet dans les régions du Centre-Nord et de l’Est et pour étendre sa démarche et ses réalisations à la région de la Boucle du Mouhoun à travers les communes de Ouarkoye dans la province du Mouhoun et de Sono dans la Kossi.

Un Comité de Pilotage (CoPil), présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l’Environnement et des Ressources Halieutiques assure l’orientation et le suivi stratégique du Projet. Deux comités régionaux du Centre-Nord et de l’Est ont été créés pour appuyer la mise en œuvre du Projet dans ces régions.

Les principaux bénéficiaires sont les conseils régionaux et les conseils municipaux au niveau décentralisé et les services techniques des secteurs ministériels au niveau central, ainsi que les communautés locales.

Le Projet est cofinancé par la Coopération autrichienne, le PNUD et le Gouvernement Burkinabé à hauteur de 8 734 000 USD, soit environ 4 milliards 367 millions de FCFA. Il vise à renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation en vue d’intégrer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, à l’équité en rapport avec le genre et alliant les principes du développement durable dans la planification du développement local.

La mise en œuvre effective des activités du Projet a débuté en mai 2012 avec l’accompagnement de plus d’une vingtaine de partenaires. Classé dans la catégorie B des projets et programmes du Burkina Faso, le Projet COGEL est placé sous la tutelle technique du Ministère de l’Environnement et des Ressources Halieutiques à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) et sous la tutelle financière du Ministère de l’Economie et des Finances. Il est administré par une Unité de Gestion du Projet (UGP) établie à Ouagadougou et composée d’un coordonnateur, d’un expert en suivi-évaluation, d’un gestionnaire-comptable, d’un assistant financier, d’une secrétaire de direction et d’un chauffeur-mécanicien.

D’une durée de cinq (05) ans allant de 2011 à 2015, le Projet COGEL a couvert les phases suivantes :

• la phase 1 (2011) a permis d’acquérir la logistique et les équipements du Projet à travers des paiements directs effectués par le PNUD suite à la requête du Directeur national du Projet ;

• la phase 2 (2012). Les organes de pilotage et d’orientation du Projet ont été mis en place. Des concertations ainsi que des activités de sensibilisation et de formation ont été conduites. Des projets prioritaires urgents d’infrastructures vertes ont été identifiés et portés par les comités régionaux de suivi du Projet ;

• la phase 3 (2013) a favorisé l’élaboration d’outils en appui à la planification locale du développement. Cette phase a permis la poursuite des activités de formation des acteurs. Il a aussi abordé l’élaboration des Plans Régionaux de Développement (PRD) et des Plans Communaux de Développement (PCD) durables, décarbonés et sensibles au genre et enfin des plans d’aménagement et de gestion des infrastructures vertes ;

• la phase 4 (2014) s’est appesantie sur la finalisation et la validation des PRD et des PCD, ainsi que celles des plans d’aménagement et de gestion des infrastructures vertes. Cette phase a mis l’accent sur le financement de ces différents plans en vue d’avoir des résultats tangibles et palpables au profit des populations. Des microprojets écologiques villageois générateurs de revenus ont été développés au profit des populations en général et des femmes en particulier.

• l’année 2015 marquant la fin du Projet COGEL, deux (02) objectifs majeurs sont poursuivis. Il s’agit d’une part, de mettre à l’échelle les réalisations physiques au profit des collectivités territoriales et des communautés locales, et d’autre part, d’assurer des missions de capitalisation, de suivi-évaluation, de dissémination et de pérennisation des acquis et des résultats du Projet.

En outre, le Projet a fait l’objet d’audits financiers et d’une évaluation à mi-parcours du CPAP 2011-2015 du PNUD. Un certain nombre de recommandations ont été faites en vue de renforcer ses acquis et autres avantages comparatifs.

1. **JUSTIFICATION DE L’EVALUATION**

Le Projet COGEL étant presqu’à son terme et conformément aux procédures sous Exécution Nationale (NEX) des projets et programmes, le PNUD en collaboration avec l’Unité de Gestion du Projet (UGP), envisage l’évaluation finale dudit Projet afin de disposer d’information sur les résultats obtenus par le projet et de disposer d’une situation de référence pour les prochains programmes.

1. **PORTÉE DE L’ÉVALUATION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre du projet COGEL et couvrira la période 2010-2015, sa période de mise en œuvre. Elle couvrira comme espace géographique, les trois Régions cibles du projet : la Région de la Boucle du Mouhoun, la Région du Centre nord et la Région de l’Est.

Elle s’intéressera aux Collectivités territoriales aux Structures nationales, aux ONG et associations partenaires de mise en œuvre et à la population bénéficiaire. L’accent sera porté sur les principaux domaines d’intervention du Projet COGEL notamment le cadre institutionnel pour une gouvernance environnementale locale, le système d’information environnementale, l’intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement.

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du Projet COGEL en analysant les résultats obtenus et les contraintes rencontrées et proposer des recommandations pour des initiatives similaires ou d’autres projets futurs.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du Projet COGEL sur la période 2010-2015. De façon spécifique il s’agit : (i) d’évaluer la pertinence et la cohérence du Projet par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d’évaluer la stratégie de misse en œuvre ; (iii) d’évaluer le degré de mise en œuvre du Projet, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iv) d’apprécier l’impact du projet sur les politiques, les populations et l’environnement ; (v) analyser spécifiquement les résultats obtenus en matière de renforcement de capacités des acteurs; (vi) documenter les leçons apprises et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Projet en vue de capitaliser les bonnes pratiques pour leur diffusion et proposer les conditions essentielles à leur reproductibilité ; et (vii) proposer des recommandations concrètes pouvant permettre d’améliorer les prochaines programmations

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la Pertinence de l’intervention, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité. Les questions devant guider l’évaluation se présente comme suit par critère d’évaluation :

* **la pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le Projet COGEL sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés? Comment le Projet COGEL a-t-il contribué à réaliser les objectifs de la SCADD ? Dans quelles mesures a-t-il contribué au renforcement du cadre institutionnel pour une gouvernance environnementale locale, au renforcement du système d’information environnementale, à l’intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement.
* **L’efficience**: le Projet COGEL a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?
* **L’impact :** quels ont été les résultats obtenus par le Projet COGEL et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des résultats (niveaux effets) ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribuées a l’atteinte des résultats ?
* **La durabilité :** dans quellemesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du Projet COGEL? Quel est le niveau d’appropriation nationale du Projet COGEL ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le Projet COGEL ont-t-elles produit des effets durables?
1. **METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L’équipe d’évaluation devra définir et proposer une méthodologie détaillée permettant de remplir les objectifs de l’évaluation. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte :

* Une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, ATLAS, ERBM, ROAR, revues annuelles….) et externes (document cadres nationaux,….) ;
* des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonnage, etc.
* des visites d’observations sur le terrain
* un traitement et une analyse des données ;
* une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la Pertinence, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité.
1. **PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE L’EQUIPE D’EVALUATION**

Quatre produits livrables sont attendus de l’équipe de consultants au cours du processus de réalisation de l’étude. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, un rapport d’étape, un rapport provisoire et un rapport final de l’évaluation.

* **La note de cadrage**

Les évaluateurs, sous la direction du chef d’équipe, présenteront une note de cadrage indiquant clairement leur proposition de méthodologie qui devra être validé par un Comité mixte PNUD-partenaires nationaux de suivi de l’évaluation du Projet COGEL.

* **Le rapport d’étape**

A mi-parcours de la consultation, les évaluateurs présenteront un rapport d’étape qui permettra d’apprécier l’état d’avancement de l’étude, les résultats préliminaires, les difficultés éventuelles rencontrées et les pistes de solutions possibles.

* **Le rapport provisoire d’évaluation**

Un rapport provisoire d’évaluation comprenant un résumé de 3 pages, sera présenté. Ce rapport est d’abord soumis au PNUD qui le partagera avec les membres du Comité mixte de suivi de l’évaluation du Projet COGEL pour un premier contrôle de qualité. Après prise en compte des observations du Comité mixte de suivi, il sera présenté pour validation au cours d’un atelier national.

* **Le rapport final de l’évaluation**

Après validation du rapport provisoire, les consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD.

Le rapport final doit être de haute qualité rédactionnelle, analytique et scientifique produit en quatre (04) exemplaires formats papier A4 et sous supports numériques (CD-ROM).

**N.B.** : Le rapport de l’évaluation finale est soumis à des exigences de qualité. Pour ce faire, il devra être attractif et simple de lecture, expressif et illustré selon les cas, par des cartes, des graphiques, des tableaux bien calibrés suivis de commentaires et d’analyses à propos. Il devra être conforme au canevas de rapport d’évaluation fourni en annexe.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

La Mission d’évaluation du projet COGEL sera conduite par une équipe de deux consultants individuels **indépendants (un International et un National). Le consultant International sera le chef d’équipe.**

 Les qualifications requises de ces consultants sont ci-dessous précisées :

|  |
| --- |
| **Profil 1 : Consultant International** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en socio-économie, en gestion des projets ou ingénieur environnementaliste, du développement rural, ou géographe-aménagiste/planificateur)
 |
| 1. Posséder de solides connaissances en développement local, avec une expérience d’au moins dix (10) ans dans la conception, le suivi et l’évaluation de projets d’appui à la décentralisation et au développement local
 |
| 1. Avoir une maîtrise totale des principes et des méthodes de travail de la gestion du cycle de projet ainsi que la gestion axée sur les résultats
 |
| 1. Avoir des connaissances sur l’intégration des changements climatiques dans la planification du développement et dans la formulation de projets d’adaptation, d’atténuation et de renforcement des capacités
 |
| 1. Disposer d’une bonne maitrise des approches et outils participatifs et des expériences avérées en méthodes participatives de collecte et d’analyse de données avec une forte pratique des techniques de sondage
 |
| 1. Disposer d’expériences internationales dans la conduite d’études similaires sur l’évaluation finale des projets et programmes en Afrique
 |
| 1. Bonnes compétences et aptitudes en communication, expérience de la conduite d’ateliers
 |
| 1. Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
 |
| 1. Bonne présentation du dossier de consultation/Capacités rédactionnelles et facilité à faire des synthèses
 |

Le Consultant Principal, Chef de Mission est responsable :

* de la coordination générale de la Mission pour en assurer la cohérence ;
* de la clarification de la division de travail entre lui et le consultant associé pour couvrir tous les domaines de la Mission et ce, conformément aux TDR ;
* de l’élaboration du document de cadrage de la Mission (Méthodologie, conception des outils et autres support, calendrier d’exécution) et de sa présentation au cours de la réunion y relative ;
* la restitution des conclusions d’évaluation et les recommandations aux parties prenantes au cours des rencontres organisées à cet effet ;
* la production du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* l’intégration des amendements et la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonne dates au commanditaire de l’étude ;
* assurer avec professionnalisme et dextérité, ses tâches décrites dans les présents TDR.

|  |
| --- |
| **Profil 2 : Consultant associé en Genre et Développement Local** |
| 1. Etre titulaire d’au moins d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans en économie, en agroéconomie, en genre et développement, en développement rural (agriculture, ressources forestières, ressources animales)
 |
| 1. disposer d’au moins cinq (05) ans d’expérience pertinente dans le domaine du changement climatique en matière d’adaptation des communautés locales en termes d’analyse de vulnérabilité, de stratégies d’adaptation, d’identification des bonnes pratiques, de prévention de catastrophes, d’alerte précoce et de gestion des risques climatiques
 |
| 1. avoir des connaissances et une riche expérience en matière d’environnement et du développement durable
 |
| 1. Disposer d’expériences similaires en termes de nature et d’envergure dans la conduite d’évaluation des projets et programmes
 |
| 1. Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée
 |
| 1. Bonne présentation du dossier de consultation
 |

Le Consultant National en étroite collaboration avec le Consultant International, Chef d’équipe, devra :

* contribuer à l’élaboration du document de cadrage ;
* fournir les éléments pertinents relatifs au domaine de sa spécialisation au Consultant principal pour la consolidation des livrables nécessaires aux différentes étapes de la Mission (cadrage, sorties terrain, restitution à mi-parcours, restitution finale) ;
* contribuer à l’animation des rencontres et à la préparation des communications ainsi que pour la prise en compte des observations et des recommandations y relatives ;
* fournir au commanditaire et au Consultant principal, son rapport thématique des domaines couverts par son expertise conformément aux TDR, assorti des bases de données ayant servi à son élaboration ;
* contribuer à la finalisation du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* assurer avec professionnalisme et dextérité, ses tâches décrites dans les présents TDR.

**N.B. :** En sus des qualifications requises, sont considérés comme :

* une exigence : la disponibilité du consultant à exercer pendant toute la durée de la Mission ;
* des atouts :
* la parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l’anglais ;
* la capacité à travailler sous pression et à assurer des déplacements sur le terrain dans un environnement multiculturel.
1. **ÉTHIQUE D’ÉVALUATION**

L’évaluation devra être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme. L’évaluation devra être conduite conformément aux principes contenus dans ‘Ethical guidelines for Evaluation » de l’UNEG[[1]](#footnote-1)

1. **ARRANGEMENT DE GESTION**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes. Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec le SP/CONNED à travers un comité mixe de suivi.

**Les Spécialistes Suivi Evaluation du bureau pays du PNUD Burkina et du Bureau Régional du PNUD à Addis Ababa** apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation finale du Projet COGEL et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**L’équipe de Consultants retenus** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation PowerPoint pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L’équipe de consultants pourra s’adresser au Chargé de Programme du PNUD qui suit le Projet COGEL pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION D’EVALUATION**

La durée d’exécution de l’évaluation est de vingt cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Elle pourrait s’étaler sur deux mois (Octobre et Novembre 2015).

1. **IMPUTATION DU COUT DE L’EVALUATION**

Le financement de l’évaluation est assuré par le budget 2015 du projet Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL).

1. **ANNEXES**
* **Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d’évaluation**
1. Titre et pages de démarrage
	* Nom de l’intervention d’évaluation
	* Calendrier de l’évaluation et date du rapport
	* Pays de l’intervention d’évaluation
	* Noms et organisations des évaluateurs
	* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
	* Remerciements
2. Table des matières
	* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
	* Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
	* Résultats et conclusions par effet
		+ Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
	* Conclusions globales
11. Recommandations
	* Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
	* Recommandations par effet
		+ Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
		+ Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
	* Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2015-2017 notamment le secteur agro-pastoral, l’emploi et.
12. Enseignement tirés
	* sous-section spécifique y compris sur le genre
13. Annexes du rapport
	* TDR pour l’évaluation
	* Matrice de conception d’évaluation
	* Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
	* Liste des documents d’aide révises
	* Cadre des résultats du programme
	* Tableaux de résumé des déductions
* **Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation**

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* le document de Projet COGEL ;
* les rapports annuels de mise en œuvre du Projet COGEL ;
* le document de programme pays du PNUD (PCD) ;
* le plan d’action du document pays (CPAP) ;
* le rapport de revue à mi-parcours du CPAP ;
* le document de l’UNDAF ;
* les rapports de revue annuelle de l’UNDAF ;
* le rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF ;
* les ROARs
* le document de la SCADD ;
* les rapports de revues annuelles de la SCADD ;
* le rapport d’évaluation de l’impact de la SCADD ;
* les rapports de suivi du CONEDD ;
* le rapport de l’évaluation à mi-parcours du Projet COGEL ;
* Etc.
1. UNEG, ‘Ethical Guidelines for Evaluation’, June 2008. Available at http://www.uneval.org/ search/index.jsp?q=ethical+guidelines [↑](#footnote-ref-1)